



**DÉCISION**

du **18 JUIN 2024**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 30 avril 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes  
du 26 avril 2017,

**LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE**

**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 30 avril 2024, portant sur:

un apport complémentaire de 4 900 000 francs destiné au capital social de la société anonyme de droit privé Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel restaurant du Parc des Eaux-Vives

**est approuvée.**

Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

- Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1605  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2024

**Boucllement du crédit d'investissement de 3 000 000 de francs voté le 8 juin 2022 (PR-1499), relatif à la constitution du capital social d'une société anonyme (SA) de droit privé «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-restaurant du Parc des Eaux-Vives (PR-1605)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 60 oui contre 6 non et 1 abstention

*Article unique.* – Le crédit d'investissement de 3 000 000 de francs voté le 8 juin 2022, relatif à la constitution du capital social d'une SA de droit privé «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-restaurant du Parc des Eaux-Vives (PR-1499) est bouclé tout en approuvant l'apport complémentaire en nature de 4 900 000 francs, portant ainsi le capital social total de la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» à 7 900 000 francs.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Matthias Erhardt

Le Président :

Pierre de Boccard